



Genève, le 8 octobre 2020

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

Pour soutenir l'économie locale, les terrasses d'été vont jouer les prolongations pendant tout l'hiver

Dès le 1^{er} novembre 2020, les 750 terrasses d'été de la Ville de Genève pourront être prolongées jusqu'au 28 février 2021. En principe, les terrasses d'été ne sont ouvertes que jusqu'à fin octobre. Cette prolongation sera gratuite pour les exploitant-e-s de cafés ou de restaurants qui le souhaitent.

« Cette mesure adoptée par le Conseil administratif vise deux objectifs », explique la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis en charge du Département de la sécurité et des sports. « D'abord, c'est un soutien au commerce local et à un secteur qui traverse de grandes difficultés », détaille la magistrate. « Ensuite, c'est une manière très concrète de conserver un centre-ville animé ce qui est important pour les habitant-e-s mais aussi pour l'attractivité de la Ville ». Ces terrasses permettront de profiter des belles journées hivernales, notamment à midi et en fin de journée après le bureau.

Ces terrasses d'été ainsi prolongées, ne seront ouvertes que jusqu'à 21 h (au lieu de 1h ou 2h du matin en été) pour éviter des nuisances sonores nocturnes dans les quartiers. « Dans certaines rues, les résident-e-s souffrent déjà du bruit la nuit, nous ne voulons donc pas aggraver la situation, j'ai d'ailleurs demandé à la police municipale de renforcer les contrôles à ce sujet et des sanctions seront prises en cas d'abus, notamment le retrait de l'autorisation d'exploiter la terrasse ».

Outre les horaires, les exploitant-e-s intéressés par cette prolongation devront respecter un certain nombre de conditions (respect du périmètre octroyé, propreté, pas d'installations de cloisons, respect des mesures sanitaires liées au Covid). En vertu de la législation cantonale, les chaufferettes fonctionnant au gaz d'origine fossile, mazout ou électricité ne sont pas admises sur les terrasses.

Cette mesure de soutien aux cafetiers & restaurateurs engendre un manque à gagner de CHF 200'000 pour la Ville de Genève. Elle s'ajoute aux mesures déjà prises, dans le cadre de la crise sanitaire, en faveur du commerce local, notamment la gratuité des emplacements pour les marchés et pour les terrasses en 2020, ainsi qu'un rabais de 50% sur la taxe d'empiètement pour les procédés de réclame et enseignes publicitaires (menus sur chevalet

devant les restaurants, etc.). Au total, l'ensemble de ces mesures représente un manque à gagner total d'un peu plus de CHF 2 millions pour la Ville de Genève.

Contact presse :

M. Cédric Waelti

Conseiller de direction de charge de la communication

Département de la sécurité et des sports

Tél. + 41 22 418 24 82 / 079 596 19 79

Courriel : cedric.waelti@ville-ge.ch